

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 mars 2026

Référence
012-2026

Présentation et vote du
Budget Primitif (BP) pour
l'année 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	13

Vote
A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après :
dépôt en PREFECTURE DU
FINISTERE le
Et
Publication ou notification le

L'an 2026, le 5 mars à 20 heures 40 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 27 février 2026.

Date de la convocation : le 27 février 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Madame Annick LABEYRIE, Monsieur Jean-Jacques DUBOS, Monsieur Amaud COZIEN, Madame Elodie CADIOU, Madame Katalin BORONKAI, Madame Christiane REDON, Madame Méline LE FOLL, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Fabien DIRAISON, Madame Myriam CALON et Madame Virginie BOURNIGAL

Absents excusés : Monsieur Christophe DANIEL et Monsieur Adrien PLASSART – donne procuration à Monsieur Fabien DIRAISON

Absent : Monsieur Nicolas LE MOIGNE

A été nommé secrétaire : Madame Stéphanie CHARBUILLET

012-2026 – Présentation et vote du Budget Primitif (BP) pour l'année 2026

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

- 729.168,04 € en recettes
- 729.168,04 € en dépenses

Section d'investissement :

- 576.699,58 € en recettes
- 576.699,58 € en dépenses

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le budget primitif pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), est annexée à la présente délibération une note de présentation brève et synthétique.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 6 mars 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphanie CHARBUILLET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Charbillet', written over a horizontal line.

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Le Guillou', written next to the official stamp.
A circular official stamp of the Municipality of Plozevet, Finistère. The stamp features the text 'MAIRIE de PLOZEVET' at the top and 'Finistère' at the bottom. In the center is a coat of arms depicting a castle tower. The number '29' is visible on the left side of the stamp.